



## COMPTE-RENDU DU CTL DU 4 DECEMBRE 2015

Ce CTL avait pour ordre du jour :

**1) Point soumis au vote :**

Création de la Direction régionale de la région Normandie et du département de la Seine Maritime.

**2 Point pour information :**

Création du poste de conseil aux décideurs publics.



1) A l'issue de la lecture des déclarations liminaires dans lesquelles les organisations syndicales ont dénoncé unanimement la précipitation de la mise en place de la réforme, la directrice a confirmé que l'implantation de la gestion financière à Rouen n'était que provisoire.

La décision incombera au Conseil Régional élu lors des élections des 6 et 13 décembre. En tout état de cause, la Paierie Régionale sera implantée auprès de la direction financière dont la localisation sera définie avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Cette situation transitoire ne sera pas sans conséquence sur la gestion du personnel, d'autant qu'aucun agent ne souhaite quitter le département du Calvados.

Des quatre agents de la Paierie Régionale de Caen dont la mission est transférée sur Rouen, deux d'entre eux ont obtenu des réaffectations, par anticipation, lors de la CAP locale. Les deux autres seront réaffectés au sein de la RAN de Caen par la CAP locale. Ils ont, néanmoins, la possibilité de demander une mutation au niveau national qui serait toutefois préjudiciable si le projet ne se confirme pas.

La création de la DRFIP devrait entraîner un changement d'inter-région pour les trois départements Bas Normands qui intégreraient l'inter-région Nord.

Des interrogations ont également été soulevées au niveau du rattachement fonctionnel des ACIF (antenne du centre interrégional de formation).

La CGT condamne la réforme territoriale et sa déclinaison à la DGFIP.  
En conséquence, elle a voté contre la mise en place de la DRFIP Normandie.

2) La directrice s'est réjouie de la création d'un poste de conseil aux décideurs publics. Cette nouvelle mission remplie par un AFIP sera l'interface entre la DRFIP et « les grands décideurs publics ». Cette décision fait suite au rapport de l'Inspection Générale des Finances de mai 2015 qui reprochait à la DGFIP de ne pas tenir son rôle de conseil et d'expert auprès des collectivités territoriales. A noter que la circulaire nationale, en cours de rédaction, précisera le cadre d'exercice de la mission.

Ces postes seront créés dans les autres régions issues de la réforme territoriale exceptées Paris et la Corse. Trois postes ont déjà été pourvus sur Bordeaux, Rennes et Rouen.

Solidaires et la CGT ont été scandalisés...

Au moment où les CTL « suppressions d'emplois » vont se tenir, la direction annonce la création d'un poste pour un cadre supérieur. M Giroudet nous explique que ce n'est pas une création de poste mais le redéploiement du poste laissé vacant par M Biguey.

Encore une fois, nous constatons qu'en période d'austérité tous les services ne sont pas traités de la même façon. Un poste vacant d'administrateur est rapidement pourvu, les postes vacants dans les services de « terrain » sont rapidement supprimés.

**Les agents apprécieront !!!**